

Marche contre Agrexco à Montpellier – AFP

Environ 400 manifestants opposés au projet d'implantation de l'importateur israélien de fruits Agrexco sur le port de Sète se sont rassemblés ce matin à Montpellier, avant d'entamer une marche qui doit les mener à Sète dans l'après-midi.

« Agrexco, le port de Sète n'est pas à toi », ont scandé les manifestants rassemblés devant le conseil régional Languedoc-Roussillon, propriétaire et gestionnaire du port de Sète. Sur des pancartes, on pouvait lire des slogans hostiles au projet défendu par Georges Frêche, président sortant DVG de la Région Languedoc-Roussillon et candidat à sa succession.

A une semaine du premier tour des élections régionales, la marche

anti-Agrexco a d'ailleurs pris des allures de fronde anti-Frêche, avec la présence, à son départ de Jean-Louis Roumégas, tête de liste d'Europe Ecologie en Languedoc-Roussillon, Paul Alliès, porte-parole de la candidate socialiste Hélène Mandroux, et René Revol (Front de Gauche/NPA).

« Violation du droit international »

« Je suis opposé à la venue d'Agrexco à Sète pour deux raisons, a expliqué Jean-Louis Roumégas. D'une part, on ne peut pas commercer à n'importe quel prix, en fermant les yeux. Les produits d'Agrexco viennent de terres volées, où la liberté et l'eau sont

volées. On est dans la violation du droit international. D'autre part, en développant ce type d'emploi sur le port de Sète, ne tue-t-on pas l'emploi de dizaines et de centaines de producteurs locaux? ».

« On ne veut pas d'Agrexco à Sète car cette entreprise exploite les produits des colonies palestiniennes, a renchéri Jean-Paul Nunez, délégué régional de la Cimade. C'est contraire à la 4ème convention de Genève. Agrexco est une entreprise criminelle, qui n'a rien à faire sur le port de Sète ».

José-Luis Moragues, animateur de la coalition anti-Agrexco, a annoncé deux actions en justice, « une au niveau européenne, devant la Cour

pénale internationale, en invoquant l'exploitation économique de territoires occupés; une, plus urgente, au niveau civil, pour demander une enquête sur l'origine des produits ».

AFP

06/03/2010